FICHE 3

Les inscriptions en 1re pro, BMA, MC ou CAP en 1 an

Le calendrier ● Les procédures ● Les passerelles

Dans tous les cas, que vous soyez scolarisé(e) dans un lycée public ou privé sous contrat, en établissement agricole, ou en CFA **vous serez guidé par votre établissement d'origine pour constituer vos dossiers de candidatures. Votre premier interlocuteur est votre professeur principal.** Il vous fournit les éléments d'informations et les documents sur lesquels vous faites apparaître l'ensemble de vos vœux.

↘ Les inscriptions dans un lycée public de l'éducation nationale et de l'agriculture de l'académie de Besançon

Le calendrier, la procédure

En avril, votre établissement vous donne différentes fiches de voeux à remplir et votre professeur principal vous explique le mode d'emploi.
En juin, l'établissement saisit vos voeux dans le logiciel « AFFELNET » qui gère la procédure d'affection en 1re pro (vers un bac pro), Brevet des métiers d'art (BMA), mention complémentaire (MC) ou CAP en 1 an.
Fin juin, les résultats de l'affectation sont communiqués à votre établissement d'origine. Vous recevez par écrit, à votre domicile la décision d'affectation (c'est-à-dire le résultat de toute la procédure qui aboutit à vous attribuer une place dans un établissement public). Vous devez confirmer très vite votre inscription auprès de votre futur établissement. Dans le cas contraire, vous perdez votre place.

vous êtes en 2de pro et vous voulez....

- aller en 1re pro de la même spécialité → Vous devez quand même entrer dans la procédure et inscrire ce voeu dans votre dossier de candidature. La procédure vous garantit d'être admis : votre voeu bénéficie d'une bonification (bonus de points).
- aller en 1re pro d'une autre spécialité du même champ professionnel

vous êtes en CAP et vous voulez...

- aller en BMA
- aller en MC
- aller en CAP en 1 an

Dans ces cas, en raison d'un nombre de places limité, ce sont les résultats scolaires qui permettent le classement des candidats. Ce classement s'effectue à partir des moyennes des notes en français, langues, maths/sciences, EPS et enseignements technologiques et professionnels. Le poids de ces moyennes de notes peut varier suivant la formation demandée.
Vous pouvez formuler trois voeux maximum classés par ordre de préférence.
Votre voeu classé en 1 bénéficie d'une bonification (bonus de points).

- aller en 1re pro du même domaine → Attention, dans le système de formation actuel, le CAP a pour objectif premier l'entrée dans la vie professionnelle. Une entrée en 1re pro vers un bac pro ne sera envisageable que si vous avez un très bon niveau scolaire. L'avis du conseil de classe sera demandé. L'affectation s'effectuera sur les places restées disponibles après l'affectation des élèves prioritaires (phases d'ajustement fin juin et en septembre)

INFO +

D'où viennent les élèves de 1re pro ?

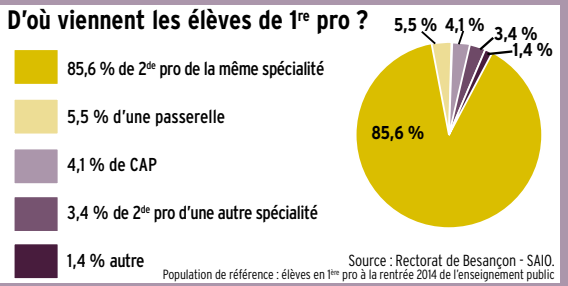

Source : Rectorat de Besançon - SAIO.
Population de référence : élèves en 1res pro à la rentrée 2014 de l'enseignement public

INFO +

Entrer en 1re professionnelle

Dans l'académie de Besançon, l'ordre de priorité des candidatures dans la procédure d'affectation est le suivant :

1 : les élèves de 2de pro candidats à la 1re pro de la même spécialité
2 : les élèves de 2de pro candidats à une 1re pro d'une autre spécialité mais du même champ professionnel
3 : les élèves de 1re générale ou technologique (passerelle)
4 : les élèves de 2de GT (passerelle)
5 : les élèves de terminale CAP candidats à une 1re pro en cohérence avec la spécialité du CAP avec avis favorable du conseil de classe
6 : les élèves de terminale CAP candidats à une 1re pro en cohérence avec la spécialité du CAP avec avis réservé du conseil de classe
7 : les élèves de terminale CAP ou de 2de pro candidats à une 1re pro sans cohérence avec leur spécialité (passerelle)
8 : les élèves en CAP en 1 an ou en MC candidats à une 1re pro d'un même domaine
9 : les élèves en CAP en 1 an ou en MC candidats à une 1re pro d'un domaine sans cohérence (passerelle)

Source : Rectorat de Besançon - SAIO. Mars 2015

Les inscriptions en 1re pro, BMA, MC ou CAP en 1 an

Le calendrier ● Les procédures ● Les passerelles

FICHE 3

↘ Les « passerelles » pour changer d'orientation

Lorsque vous vous êtes dans un cycle d'étude, le passage dans l'année supérieure dans l'enseignement public s'effectue sans démarches particulières, comme par exemple à l'intérieur d'un cycle de bac pro en 3 ans ou de CAP en 2 ans.

Par contre, tout changement de diplôme, de champ professionnel, de spécialité ou de voie d'orientation est soumis à une procédure d'affectation. Certaines de ces procédures relèvent de ce qu'on appelle « les passerelles ».

Les passerelles visent à donner davantage de souplesse dans les parcours, à permettre des changements d'orientation sans avoir à tout recommencer. Elles sont prévues pour : passer de la voie générale ou technologique à la voie pro, passer de la voie professionnelle vers la voie technologique, permettre des changements à l'intérieur de la voie professionnelle

Les passerelles de la voie générale ou technologique vers la voie pro

Vous êtes en **2 GT ou 1re générale ou techno** et vous voulez... → aller en **1re pro**

Vous avez changé de projet de formation et de projet de métier ? La préparation d'un bac général ou d'un bac technologique vous semble difficile à envisager ?

Vous pouvez tenter de rejoindre la voie professionnelle. Pour cela, il vous faut préparer votre projet et vous devez constituer un «dossier passerelle». Vous en parlez le plus tôt possible avec votre professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue qui intervient dans votre établissement. Ils vous accompagneront dans votre démarche et vous aideront à monter ce dossier passerelle qui comprendra des éléments concernant vos motivations, un avis de votre établissement actuel et de celui qui serait susceptible de vous accueillir. Il pourra vous être conseillé d'effectuer un stage, de rencontrer des professionnels etc...

Une commission académique examinera votre dossier et autorisera ou non l'usage de la passerelle. Si vous êtes autorisé(e) à candidater, vous serez affecté(e) dans la limite des places restées disponibles après l'affectation des élèves mieux classés dans l'ordre de priorités. (Voir encadré à la page précédente «Entrer en 1re professionnelle»).

Les passerelles de la voie pro vers la voie technologique

Vous êtes en **2e pro ou 1re pro** et vous voulez... → aller en **1re techno**

Vos résultats sont bons dans les matières d'enseignement général ? Vous souhaitez ouvrir davantage le champ de vos possibilités de poursuites d'études après le bac ? Il est possible de rejoindre une 1re technologique (ou très exceptionnellement, une 1re vers un bac général) Pour cela, vous devez constituer un «dossier passerelle».

Vous en parlez le plus tôt possible avec votre professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue qui intervient dans votre établissement. Ils vous accompagneront dans votre démarche et vous aideront à monter ce dossier passerelle qui comprendra des éléments concernant vos motivations, un avis de votre établissement actuel et de celui qui serait susceptible de vous accueillir.

Une commission académique examinera votre dossier et autorisera ou non l'usage de la passerelle. Si vous êtes autorisé(e) à candidater, vous serez affecté(e) dans la limite des places restées disponibles après l'affectation des élèves de 2e GT.

Les passerelles à l'intérieur de la voie pro

Vous êtes en **2de pro** et vous voulez... → aller en **terminale CAP**

Vous êtes en **CAP** et vous voulez... → aller en **1re pro d'un autre domaine**

Vous devez constituer un «dossier passerelle».

En fin de 2de pro, une passerelle vers une terminale CAP est envisageable dans une spécialité du même domaine dite «en cohérence». Dans l'académie de Besançon, cette passerelle est réservée aux élèves en difficulté en 2de pro.

Pour cela, vous en parlez le plus tôt possible avec votre professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue qui intervient dans votre établissement. Ils vous accompagneront dans votre démarche et vous aideront à monter ce dossier passerelle qui comprendra des éléments concernant vos motivations, un avis de votre établissement actuel et de celui qui serait susceptible de vous accueillir.

Une commission académique examinera votre dossier et autorisera ou non l'usage de la passerelle. Si vous êtes autorisé(e) à candidater, vous serez affecté(e) dans la limite des places disponibles.

INFO +

Passerelles :

• de la voie pro vers la voie techno

Dans l'académie de Besançon 45 élèves de 2de pro ou de 1re pro ont demandé à rejoindre une 1re techno, 29 ont été autorisés. Parmi eux, 26 ont été affectés.

• de la voie GT vers la voie pro

Dans l'académie de Besançon 280 élèves de la voie générale ou technologique ont demandé à intégrer une 1re pro, 233 ont été autorisés. Parmi eux, 128 ont été affectés.

Source : Rectorat de Besançon - SAIO. Bilan de l'affectation 2014

INFO +

Spécialités de 1re pro susceptibles d'offrir des places disponibles en 2015 pour une passerelle, un changement de spécialité après la 2e pro...

- Gestion-administration : 59
- Electrotechnique, énergie, équipements communicants : 31
- Commercialisation et services en restauration : 16
- Maintenance des équipements industriels : 10
- Accompagnement, soins et services à la personne : 10
- Vente (prospection, négociation suivi de clientèle) : 7
- Commerce : 6
- Optique lunetterie : 6
- Technicien d'usinage : 5
- Métiers de la mode-vêtements : 5

Source : Rectorat-SAIO : Dossier technique affectation rentrée 2015. Ne figurent ici que les spécialités pour lesquelles 5 places au moins sont susceptibles d'être disponibles dans toute l'académie (établissements publics)

POUR ALLER + LOIN

Des informations sur les différents bacs G ou T : objectif, contenu, horaires, coefficients au bac, poursuites d'études...

À télécharger en avril 2015 sur :
www.onisep.fr bouton «TELECHARGEMENT GUIDES» sous la barre de menu > sur la carte cliquez «Besançon : après la 2de»

FICHE 3

Les inscriptions en 1re pro, BMA, MC ou CAP en 1 an

Le calendrier ● Les procédures ● Les passerelles

↘ Des changements d'orientation...qui ne sont pas des « passerelles »

Vous êtes en 2de pro et vous voulez...

- aller dans une autre 2de pro
- aller en 2de GT

Vous en parlez le plus tôt possible avec votre professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue qui intervient dans votre établissement (ou au CIO le plus proche de votre domicile). Ils vous indiqueront ce qui est envisageable ou pas et selon quelles modalités pratiques.
Parfois, l'apprentissage sera une façon plus adaptée pour parvenir à réaliser votre projet.

↘ Les inscriptions

Dans un établissement privé

Les élèves sont recrutés directement par le chef d'établissement. Renseignez-vous dès le mois de février/mars auprès des établissements qui vous intéressent.

En apprentissage

Vous devez d'abord trouver un employeur. Prenez contact dès le mois de février avec le CFA ou le lycée qui assure la formation. Ils pourront éventuellement vous accompagner dans cette recherche d'employeur.
Pour certaines formations, les places peuvent être limitées et certains CFA peuvent effectuer un positionnement (sur dossier, entretien, épreuves...).
Le contrat doit généralement être signé entre le 15 juin et le 15 décembre. Cependant les cours dans les CFA commencent courant octobre.
Prévoyez en parallèle des voeux en lycée, «au cas où» !

Hors académie

Si vous êtes candidat à une formation qui n'existe pas en Franche-Comté, renseignez-vous sur les dates d'inscription. Elles peuvent être différentes.
Votre professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue qui intervient dans votre établissement (ou au CIO le plus proche) pourront vous accompagner dans vos démarches.

POUR ALLER + LOIN

- FICHE 1 Les principaux parcours d'études dans la voie professionnelle
- FICHE 2 Carte d'identité des diplômes de la voie professionnelle
- FICHE 4 Les diplômes par domaines en Franche-Comté
- FICHE 5 Après la 2de pro
- FICHE 8 Après votre CAP, les poursuites d'études envisageables
- FICHE 18 Adresses utiles

INFO +

Où vont les élèves après leur CAP ?

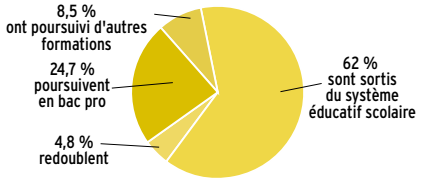
8,5 % ont poursuivi d'autres formations
24,7 % poursuivent en bac pro
4,8 % redoublent
62 % sont sortis du système éducatif scolaire

Source : MEN - MESR - DEPP, « L'état de l'école », édition 2014 (concerne l'enseignement public, privé et agricole)

POUR ALLER + LOIN

Apprentissage : des ressources

Pour votre recherche d'employeur, retrouvez des informations, des conseils, les liens vers les offres d'apprentissage en Franche-Comté

onisep FRANCHE-COMTÉ

www.onisep.fr/besancon > DOSSIERS : Apprentissage-et-alternance

INFO +

Revenir dans le système scolaire

- vous êtes apprenti(e) et vous envisagez une poursuite d'étude dans le système scolaire
- vous aviez quitté l'école et vous souhaitez être candidat(e) à une formation dans l'enseignement public (on parle de «Retour en formation initiale» (RFI))

Il vous faut vous rendre le plus tôt possible au CIO (centre d'information et d'orientation) le plus proche. Un conseiller d'orientation-psychologue instruira votre dossier de candidature et saisira vos vœux dans l'application informatique « AFFELNET » qui gère l'affectation.